

**COMPTE RENDU :**

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

**Séance du Jeudi 26 mars 2009 à Langeac**

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Annie PLANTIN et Christiane LONJON et; Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, Joseph VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Franck MASSEBOEUF, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Alain CUSSAC, Didier MARTIN, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Jean-Michel DURAND, Marc VAN DER WINDT, Serge ROCHER, Gérard MATHON, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT et Guy BRUSTEL

Représentés : Mr Joseph TORRENT par Mme Michèle BOUCHET, Mr Fabrice BRUNET par Melle Sandrine DUBOIS, Mme Aline MICHEL par Mr Pierre BENOIST et Mme Mathilde PIGEON par Mme Isabelle FLACHON

Excusés : Mrs Stéphane VISSAC, Jean-Hervé AMBLARD, Roger PORTAL et Hervé HUGON

Pouvoir : 1 pouvoir donné par Mr VIALARD à Mr Franck NOEL-BARON

Assistés également : Melle Caroline SCHELL, Mrs Pierre-Olivier MALARTRE et Eric AUBERT

Secrétaire de séance : Mr Roger GAUTHIER



**Rappel de l'ordre du jour suivant :**

- 1- Validation des précédents CR

**Finances, programmation et travaux**

- 2- Présentation et vote du Budget principal 2009
- 3- Présentation et vote du Budget annexe ferme du PRADEL 2009
- 4- Présentation et vote du Budget annexe ferme ZAE de Chambaret 2009
- 5- Vote du produit de la TPU pour 2009
- 6- Vote des taux de TEOM pour 2009
- 7- Versement d'un fonds de concours à la Commune de Prades pour sa baignade et sa plage
- 8- Affectations de subventions aux organismes de droit privé pour 2009

**Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales**

- 9- Engagement d'une démarche d'Agenda 21 sur le territoire de la Communauté de Communes

**Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport**

- 10- Autorisation pour la consultation et l'engagement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace enfance/jeunesse sur la Commune de Mazeyrat d'Allier
- 11- Demandes de subventions au Conseil Régional d'Auvergne et au CNDS pour le projet de Halle des sports

12- Adoption d'une convention de partenariat avec le collège public du Haut-Allier

13- Questions diverses



Madame le Maire de Langeac accueille les délégués Communautaires et donne la parole au Président, Monsieur Franck NOEL-BARON qui ouvre la séance du Conseil.  
Monsieur Roger GAUTHIER est désigné secrétaire de séance.  
Le Président de la Communauté donne lecture à l'assemblée du PV du Bureau Communautaire du 13 mars 2009.



## **1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Le procès verbal de la précédente réunion du Conseil est validé à l'unanimité des présents.

## **2- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2009**

Le projet de BP 2009 est présenté par Mr Robert CHAUSSE aux membres du Conseil. Il reprend les grandes lignes du DOB tenu lors de la séance de Conseil du 26 février 2009.

### **Fonctionnement : 4 233 068,26 € DEPENSES**

- Charges à caractère général : 681 510 € dont 480 000 € pour le transport scolaire
- Charges de personnel : 350 000 €
- Autres charges de gestion courante : 1 107 950 € dont 941 000 € de contributions aux organismes de regroupement
- Charges financières : 17 700 €
- Dotations aux ux amortissements et charges exceptionnelles : 82 054,90 €
- Attributions de compensation : 1 290 358 €
- Virement et dépenses imprévues : 703 495,36 €

### **RECETTES : 4 233 038,26 €**

- Produits des services : 75 600 €
- Impôts et taxes : 2 317 136,33 €
- Dotations et participations : 1 188 689 €
- Autres produits de gestion courante: 73 000 €
- Produits exceptionnels : 15 586,01 €
- Excédent reporté : 563 056,92 €

### **Investissement : 1 658 899,03 € DEPENSES**

- Dette en capital : 18 300 €
- Ecoles (Pinols et Vissac Auteyrac) : 417 000 €
- Val Fleuri : 600 000 €
- Etude Halle des Sports : 80 000 €
- OPAH (Aides aux particuliers) : 60 000 €
- Aire des gens du voyage : 30 000 €
- Etude espace Enfance/Jeunesse Mazeyrat d'Allier : 30 000 €
- Abris bus – espace VTT – Volcans en liberté : 23 000 €
- Etude espace Entreprendre : 15 000 €
- Etudes diverses (ZDE, Assainissement) : 13 000 €
- Subvention plage de Prades : 7 000 €
- Mobilier, équipements et matériels : 22 500 €
- Amortissement subventions : 12 086,01 €
- Dépenses imprévues : 105 849,46 €

- Créance sur ZAE : 225 163,46 €

**RECETTES : 1 658 899,03 €**

- Amortissement : 81 404,90 €
- Excédents et virement de section : 1 254 700,13 €
- Subvention Etat : 68 250 €
- Subvention CAF: 40 000 €
- Subvention CG 43 : 91 424 €
- Subvention Région : 63 120 €
- FCTVA : 60 000 €

Mr Franck MASSEBOEUF demande quelles décisions la Communauté a prises dans ce budget pour tenir compte de la crise économique et sociale que nous vivons ? Les excédents de fonctionnement reportés ne justifient ils pas l'augmentation des dépenses ? Sur les charges de personnel, comment peut-on expliquer l'augmentation des cotisations URSSAF et d'assurance du personnel ?

Le Président souligne que l'augmentation des dépenses de fonctionnement réelles entre la prévision 2009 et le réalisé 2008 n'est que de l'ordre de 4 %. La Communauté essaie de contenir le poste de dépenses sur le ramassage scolaire qui représente une part importante des charges à caractère général (70 %).

Sur les charges de personnel, Eric AUBERT précise que la ventilation des dépenses sur les postes URSSAF et cotisation du personnel s'explique par le changement de régime de certains agents à la Communauté qui vont passer de contractuel au régime de la fonction publique territoriale. Les cotisations à l'ASSEDIC concernent les agents non titulaires.

Mr Denis FOURY revient sur le ramassage scolaire et souligne que la Communauté s'attache, avec le concours du trésor public, à anticiper sur les non paiements des familles et que des courriers ont été adressés aux parents d'élèves pour rappeler quelques règles de fonctionnement.

Mr Robert CHAUSSE pense qu'une réflexion serait à engager sur les contributions aux organismes de regroupement qui représentent 941 000 € des dépenses de fonctionnement.

Le Président souligne enfin que les investissements programmés pour 2009 sont importants et que la Communauté ne fera pas d'appel à l'emprunt pour les financer.

Au terme de cette présentation et de ce débat, le budget est soumis au vote par le Président. Il est adopté à l'unanimité des présents.

**3- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE FERME DU PRADEL 2009.**

Mr Robert CHAUSSE présente le BP 2009 de la ferme du Pradel.

Il s'équilibre en fonctionnement Dépenses/Recettes à 8 612 € et en investissement Dépenses/Recettes à 7 026,56 €.

Il souligne que les principaux postes de Dépenses et Recettes concernent le remboursement des annuités d'emprunt liées au prêt contracté pour l'opération et à son remboursement par l'exploitant (Association Saumon Sauvage).

Soumis au vote par le Président, il est adopté à l'unanimité des présents.

**4- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ZAE DE CHAMBARET 2009**

Mr Robert CHAUSSE présente le BP 2009 de la ZAE de Chambaret.

Il s'équilibre en section de fonctionnement Dépenses/Recettes à 100 000 € et en section d'investissement Dépenses/Recettes à 462 500 €.

Ce budget prévoit l'engagement d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux liée à l'aménagement de la ZAE.

Soumis au vote par le Président, il est adopté à l'unanimité des présents.

#### **5- VOTE DU PRODUIT DE LA TPU POUR 2009**

Le Président de la Communauté présente la délibération en soulignant que le taux de TP reste stable à 11,10 % et que les bases prévisionnelles sont estimées à 12 905 000 € soit une progression de 763 K€ par rapport à 2008 (+6%).

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **6- VOTE DES TAUX DE TEOM POUR 2009.**

Le produit de la TEOM appelé par le SICTOM Issoire/Brioude s'élève pour 2009 à 870 005,33 € ce qui représente un taux moyen de 12,57 %. Le Président rappelle qu'il s'agit de la dernière année du lissage de ce taux et souligne que ce sont les usagers de la Commune de Langeac qui contribuent le plus au lissage du taux communautaire.

Mr Franck MASSEBOEUF tient à faire remarquer que le système en place n'incite pas les usagers à trier leurs déchets et que l'enfouissement reste la pire des solutions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **7- VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PRADES POUR SA BAIGNADE ET SA PLAGE**

Le Président propose que la Communauté attribue un fonds de concours de 4 000 € à la Commune de Prades pour participer au coût de fonctionnement de la plage et qu'exceptionnellement, pour l'aider à réaliser les travaux de remise en état de sa plage suite aux crues de novembre 2008, une aide plafonnée à 7 000 € représentant 1/3 de la dépense totale, lui soit accordée.

Mr Pierre BENOIST, élu de Prades, intervient pour souligner l'urgence qu'il y a à réaliser les travaux avant que s'engage la saison touristique. Il signale également que le coût des travaux sera certainement moins élevé que ce qui était prévu lors des 1<sup>er</sup> devis.

Mr Noël JOUVE rajoute que les lâchures de NAUSSAC empêchent actuellement de faire des travaux.

Sur le registre des crues, Mr le Maire de Saint-Julien des Chazes intervient pour signaler qu'il a déposé en Préfecture un dossier pour la remise en état de la route qui conduit au Pradel et demande à ce que la Communauté pousse son dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **8- AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE POUR 2009**

Le Président donne lecture des propositions de subventions faites aux associations pour l'exercice 2009.

Les 37 000 € sont affectés comme suit :

- Association MELODICA = 19 859,19 €
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires = 1 000 €
- Action J 43 = 300 €
- Association pour le projet « Escapade en Haut Allier » = 1 000 €
- Association La Pierre Chany = 1 000 €
- CIVAM 43 pour la 17<sup>ème</sup> foire aux fromages fermiers 2009 = 1 000 €
- Association Méta Langeac pour l'organisation du Festival 43 Tours = 500 €

- Salon de l'Habitat et du Logement = 1 000 €
- Festival de BD 2009 = 750 €
- Millénaire Saint Pierre de Chavanon = 2 000 €
- ADMR = 3000 €

Pour mémoire les sommes suivantes ont été votées en 2008 mais seront versées en 2009 :

- 500 € solde 2008 du festival de contes
- 1 113,54 € au comité départemental de la Randonnée pour l'édition du topo guide GR40

Il souligne qu'une somme de 3 977,27 € est actuellement non affectée mais réservée au festival du Conte et au Trail de Saint Gal si des demandes sont déposées.

En ce qui concerne le festival du Conte, Mr Denis FOURY rajoute que le projet 2009 est différent des éditions précédentes et que l'Association doit fournir à la Communauté le détail de la manifestation 2009 pour qu'elle se prononce sur l'attribution d'une aide.

Mrs Marc Van Der Windt et Alain CUSSAC souhaitent que les 2 associations co-organisatrices du Millénaire de Saint Pierre de Chavanon se voient attribuer la somme de 1 000 € chacune.

Mme Chantal FARIGOULE GUEY demande pourquoi l'aide versée à l'ADMR n'est que de 3 000 € et non pas de 6 000 € comme il avait été demandé et pourquoi aucune aide n'est prévue pour la Mission Locale de Brioude ?

Le Président répond que le déficit de l'Association locale de l'ADMR est pris en charge au niveau départemental d'où une aide de 3 000 €. Pour la Mission Locale, le bureau n'est pas favorable à une aide pour 2009, une réflexion devra s'engager pour 2010.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **9- ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'AGENDA 21 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La délibération est présentée par Mr Pierre-Olivier MALARTRE qui rappelle la démarche, souligne que la méthodologie a été arrêtée le 13 mars dernier et qu'une stagiaire en Master II est accueillie à la Communauté d'avril à juillet 2009 pour travailler sur le dossier. Il signale également que la Communauté et le CPIE du Velay vont répondre à un appel à projet lancé par Mairie Conseil et l'UNCPIE pour obtenir un appui technique à notre démarche.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

#### **10- AUTORISATION POUR LA CONSULTATION ET L'ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN ESPACE ENFANCE/JEUNESSE SUR LA COMMUNE DE MAZEYRAT D'ALLIER**

Le dossier est présenté par Mr Gilles RUAT – responsable de la Commission des Affaires Scolaires, Enfance/Jeunesse, Culture et Sports. Il rappelle les compétences actuelles de la Communauté dans le domaine de l'Enfance/Jeunesse et souligne que la Communauté devrait, à l'automne 2009 se doter de la compétence liée au CLSH des 6/12 ans. Il poursuit par la justification d'un équipement Enfance/Jeunesse sur la Commune de Mazeyrat d'Allier compte tenu de son dynamisme démographique et de la présence d'un important groupe scolaire. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'environ 240 m<sup>2</sup> qui hébergerait les activités de RAM, du CLSH et de garderie périscolaire.

Mr Franck MASSEBOEUF demande si dans les travaux prévus sur les structures de la petite enfance, la Communauté prend en compte les risques liés à l'utilisation des produits toxiques ?

Eric AUBERT souligne que sur le Val Fleuri les peintures utilisées intègrent déjà cette donnée puisque les plafonds et les murs bénéficient du label « ecolabel ». Melle Caroline SCHELL rajoute que cette exigence pourrait aussi s'appliquer sur les futurs équipements en mobiliers, matériels et jeux.



La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

## **11- DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE ET AU CNDS POUR LE PROJET DE HALL DES SPORTS**

Eric AUBERT présente la délibération. Il rappelle les différentes étapes du projet, son évolution et les choix techniques arrêtés avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le plan prévisionnel de financement est également commenté.

Mr Robert CHAUSSE fait remarquer que l'aide de l'Etat n'est pas acquise, que pour le CG2D les 300 000 € prévu emputent d'autant l'aide du Conseil Général aux Communes pour les années 2010/2012 et que la Communauté doit travailler dès maintenant sur les coûts de fonctionnement de ce futur équipement lourd.

Mr Gérard MATHON demande si une étude de besoin a été faite ?

Eric AUBERT rappelle que cette approche a été conduite par le cabinet ARCHIGRAM dans le cadre d'une étude de programmation réalisée en 2005.

Le Président revient sur le fonctionnement et précise qu'il faudrait bien déterminer qui fait quoi sur ce nouvel ensemble regroupant l'actuel gymnase et la future Halle des sports.

Mr Robert CHAUSSE pense que la méthode employée pour la répartition des coûts de fonctionnement entre la Communauté et la Commune de Siaugues Sainte Marie pour le CLSH est un exemple dont il faut s'inspirer.

Mr Jean Paul PASCAL souligne que tous les scolaires vont utiliser l'équipement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## **12- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE PUBLIC DU HAUT-ALLIER**

Mme Maguy BOUCHE présente la délibération en rappelant le partenariat qui a été conclu en 2008 avec le collège public du Haut-Allier et souligne qu'il s'agit de le renouveler pour 2009. Une somme de 1 500 € est provisionnée pour ce partenariat.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.



La prochaine séance du Conseil Communautaire est fixée au 26 juin 2009 à 20h30 à Saint Bérain.



Fait à Langeac,  
Le 18 mai 2009

*Le secrétaire de séance,*



**Roger GAUTHIER**



**Franck NOËL-BARON**

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.